

Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole permet d'assurer la responsabilité d'une exploitation et d'accéder au Domaine Public Maritime.

### **PUBLIC CONCERNE**

Salariés et demandeurs d'emploi.

L'inscription se fait sur dossier. Une commission de recrutement est réalisée 2 mois avant le début de l'action de formation. Une session est planifiée tous les ans (Septembre à Mai et Août à Septembre).

Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

### **FINANCEMENT ET REMUNERATION**

Diverses possibilités (Conseil Régional, OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi...), selon votre cas, contactez nous.

RNCP 38093

*CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 9 MARS 2017 PORTANT  
CRÉATION DE L'OPTION "RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE"  
DU BREVET PROFESSIONNEL ET FIXANT SES CONDITIONS DE  
DELIVRANCE (JO DU 18 MARS 2017),  
CONSULTABLE SUR  
CHLOROFIL.FR*



**C.F.P.P.A. de la mer et du littoral**  
BOURCEFRANC LE CHAPUS



## **APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT**

rue William Bertrand,  
17560 BOURCEFRANC  
05 46 85 98 20  
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

### **TAUX DE RÉUSSITE**

**100% (EN 2024)**

### **TAUX D'INSERTION**

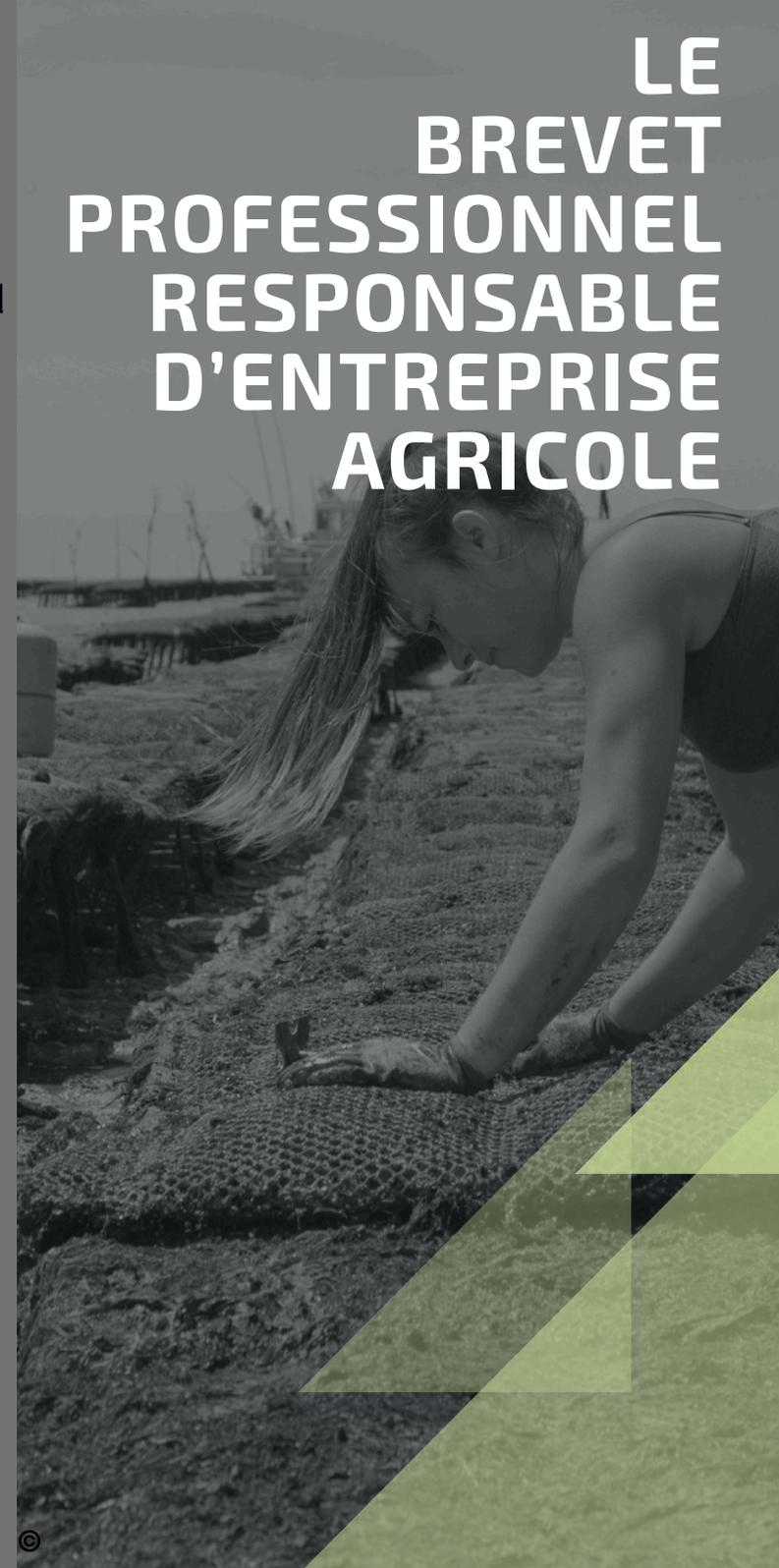
**100 % (EN 2022)**

### **TAUX DE SATISFACTION**

**97% (EN 2022)**

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 21/08/2024

# **LE BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE**



# LA FORMATION



## PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans au moins le jour de l'entrée en formation.

- Visite médicale des gens de mer pour "Conduire un chaland ostréicole"



## DIPLOME

Le diplôme de Responsable d'Entreprise Agricole, de niveau 4, est délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt aux candidats qui sont admis à l'ensemble des UC.

Evaluation en Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE) devant un jury.



## MODALITES

Un coût de 15 484 € pour une durée de 1260 heures en temps plein.

- 980 heures au centre.
- 280 heures en entreprise.

Voies de formation : Formation continue ou VAE.



## OBJECTIF ET CONTENU

La formation est prévue sous la forme Capacités au nombre de 5, indépendantes les unes des autres, auxquelles on ajoute 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale (UCARE) :

C1 - Se situer en tant que professionnel.

\*C1-1 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.

\*C1-2 - Se positionner dans les différents type d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation.

C2 - Piloter le système de production.

\*C2-1 - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements.

\*C2-2 - Gérer le travail.

C3 - Conduire le processus de production dans l'agroécosystème.

\*C3-1 - Combiner les différentes activités liées aux productions.

\*C3-2 - Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions.

C4 - Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise.

\*C4-1 - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers.

\*C4-2 - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique.

C5 - Valoriser les produits ou services de l'entreprise.

\*C5-1 - Commercialiser un produit ou un service

\*C5-2 - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif.

UCARES

- Culture de spiruline.
- Aquaculture multitrophique intégrée (AMTI).

Certaines Capacités peuvent être validées dès l'entrée en formation selon le niveau scolaire du stagiaire.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).

### Les plus values du CFPPA:

- \*Des moyens nautiques
- \*Une exploitation ostréicole (parcs, cabane, marais)
- \*Hall technologique aquacole